

que l'A. place ce discours au sein des problématiques des droits de l'Homme et du sentiment de solidarité internationale. Il met également à jour la relation entre la révolte des chrétiens contre la torture et l'évolution de la morale, en particulier à travers l'émancipation progressive des consciences à l'égard de l'État comme à l'égard de l'Église.

Dans une troisième partie, l'A. s'interroge sur le lien que fait Pax Christi entre paix et développement. Il situe dans ce chapitre l'émergence du thème du développement dans le discours de ce mouvement, à la fois sur le plan historique et sur le plan structurel. En les replaçant dans la conjoncture internationale de la guerre froide, il montre l'élargissement de la notion de « prochain » à celle d'« étranger », l'apparition de la thématique du développement liée à celle de la paix, et l'importance que le Mouvement lui donne dans le cadre d'une théologie du développement.

Un travail sur l'évolution du mouvement d'éducation populaire Vie Nouvelle permet ensuite d'aborder le thème de la fraternité. L'A. en décrit la progressive sécularisation. Ce thème de la fraternité, très présent dans la culture catholique, se trouve à la conjonction du religieux et du politique. Il constitue, pour l'A., l'essence de la solidarité internationale et est significatif des transformations de la relation de Vie Nouvelle à l'ouverture internationale.

La dernière partie de l'ouvrage revisite la notion de laïcité à travers l'exemple de la Délégation Catholique pour la Coopération (DCC). Cette problématique de la laïcité est particulièrement intéressante, au regard des débats actuels. L'A. montre comment ce concept peut être élargi : avec la DCC, on a un exemple d'organisation catholique créée à la demande de l'État, financée en partie par lui, puis, sur son intervention, constituée en association loi 1901. La DCC se trouve donc de fait au cœur de conflits et de négociations entre l'État et l'Église de France. Ici, le régime de séparation n'est donc pas celui de l'ignorance, mais celui de nouveaux types de relations, qui demandent d'ailleurs à être constamment redéfinis.

La méthodologie de l'A. est essentiellement historique, mais elle ne néglige pas pour autant les apports de la sociologie, de la sémantique et des sciences politiques. L'aspect sémantique est particulièrement riche et pertinent. Les mots sont toujours replacés dans leur acception de l'époque, à partir d'un travail sur les archives ; l'évolution de leur sens est souvent au cœur de la démonstration.

Cet ouvrage présente donc plusieurs intérêts : l'interdisciplinarité, les nombreuses citations et commentaires d'archives, l'apport réel de connaissances, la présentation de plusieurs mouvements et associations représentatifs du catholicisme d'hier et d'aujourd'hui. Cela montre l'ampleur du sujet abordé. L'aspect interdisciplinaire n'est bien sûr pas achevé ici : on peut d'emblée y voir une invitation à approfondir ces approches en vue de compléter cette réflexion sur un sujet relativement peu étudié.

Clémence Bosselut.

126.20

MARTIAL (Agnès).

**S'APPARENTER. Ethnologie des liens de familles recomposées.** Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2003, 309 p. (bibliogr., annexes) (coll. « Ethnologie de la France »).

A.M. étudie dans cet ouvrage la manière dont la répartition des rôles parentaux et beaux-parentaux s'effectue dans les configurations familiales recomposées. La diversité et l'hétérogénéité des situations qui ont constitué son terrain, lui ont offert un éventail de parcours biographiques à partir desquels elle explore la signification des liens de familles recomposées. À partir des éléments récurrents de ces récits émergent des thèmes cristallisant les questions relatives à la façon dont chacun vit et se représente ou non comme un « parent » de sang ou de fait, dans les familles recomposées.

Elle aborde ainsi successivement les statuts générationnels, l'interdit de l'inceste, la parentalité, la succession, l'adoption, autant d'éléments liés à la parenté dans le contexte de la recomposition familiale.

À l'incertitude des statuts et des rôles, par exemple lorsque la recomposition met en présence un jeune beau-père et sa belle-fille adulte, s'ajoute le constat de la vulnérabilité des liens familiaux recomposés. La tendance à la dissolution des liens paternels interroge la définition du rôle paternel. La fragilité des liens père-enfant s'aggrave au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. L'affaiblissement du rôle paternel n'est pas compensé par la présence d'un beau-père qui veille le plus souvent à ne pas déborder les limites de son rôle « additionnel ». Il y a une tendance dominante à la « monoparentalité éducative » au sein de familles que l'on peut définir comme « matricentrées ». Se dessine le risque de voir les enfants « désaffiliés » d'une partie de leurs origines et de leur identité familiales. C'est alors le groupe social tout entier, à travers

l'institution de la filiation, qui se trouve fragilisé et mis en cause par l'apparente liberté offerte aux individus de « choisir » leur famille, tout en la recomposant. Surgit alors une autre interrogation, qui concerne, au sein de notre univers culturel, la possible existence de configurations relationnelles non réductibles aux seuls éléments constitutifs de la filiation, tels que les énonce notre système de parenté.

Jusqu'à une date très récente, aucun mot n'existait pour nommer et singulariser les familles issues du remariage. Concernant la beau-parenté, les termes anciens tels que celui de marâtre incarnaient la face la plus noire de la parentalité. Constamment montrées comme mauvaises et dangereuses, les relations nées du remariage menaçaient le socle de la famille ancienne, à savoir le principe dominant la constitution des alliances et la cohésion des lignées. La logique patrimoniale, l'attachement à la terre et aux biens interdisaient la reconnaissance et la valorisation de relations nouées hors des liens légitimes par lesquels transitaient les fortunes familiales. Hors du sang, menaçant les biens, les liens de familles recomposées du passé ne paraissaient avoir d'autre existence que négative et marginale. Ces relations n'étaient toutefois pas entièrement occultées. En témoigne l'existence d'un interdit d'inceste entre beau-parent et bel-enfant. Cet interdit précisément formulé qui reconnaissait explicitement le lien beau-parental comme incestueux, n'existe plus aujourd'hui. Sa disparition s'inscrit dans une longue évolution historique où les relations charnelles entre beau-parent et bel-enfant continuent d'être juridiquement appréhendées sans que leur définition soit clairement donnée.

Dans les familles recomposées, fort peu de règles organisent et prohibent les relations sexuelles ou les mariages entre proches. Dans le cadre des relations fraternelles, c'est tout d'abord l'enfance partagée qui paraît le mieux fonder l'idée d'un sentiment incestueux entre des individus qui se considèrent « comme frères et sœurs » parce qu'ils ont grandi ensemble, leurs relations produisant dès lors les mêmes effets qu'un lien consanguin.

Les liens adultes/enfants qui ne relèvent pas de la filiation de sang ne sont plus référés à un système prédéfini de relations mais à leur dimension concrète, vécue, éprouvée. Les faits de la corésidence constituent le socle d'une vie familiale où s'inventent des termes, des règles, des rôles et des statuts. Ils semblent donc apporter un premier élément de réponse à la question « qu'est-ce qu'un parent ? » L'importance de la maison familiale, l'égalité de traitement dont font l'objet les frères dans un

nouveau logis en sont l'illustration. Cependant, la vie commune ne suffit pas en elle-même à bâtir une relation perçue par les uns et les autres comme « parentale ». La corésidence ne constitue qu'un élément isolé des composantes de la parentalité.

Si par le passé, il importait avant tout de refonder l'unité familiale selon la norme nucléaire, le nouveau conjoint venant « remplacer » le parent disparu dans une logique de rupture et d'effacement des liens d'origine de l'enfant, on veut aujourd'hui tenir compte de l'existence de deux parents dans la vie de l'enfant, même après le divorce ou la séparation du couple parental. De plus en plus fréquemment, le parent non gardien demeure parent ou doit le demeurer selon un principe de « pérennité ». Les enfants des recompositions familiales expérimentent aujourd'hui, dans notre société, la pluralité simultanée des lieux de vie familiale. L'unité de résidence ne suffit plus à définir la famille et ses diverses composantes. Quant au sens que revêt le fait de devenir beau-parent, il diffère selon que l'on est déjà nanti d'une histoire conjugale et familiale, dont les enfants déjà nés suffisent à signifier l'existence, ou que l'on débute, libre de tout autre engagement. Beaux-pères et belles-mères déjà parents s'engagent avant tout dans une histoire conjugale lors de la recomposition, demeurant en retrait à l'égard de leurs beaux-enfants, tandis que les beaux-parents sans enfant tendent plutôt à investir auprès d'eux une attitude « parentale ».

La question de la succession est indissociable de celle de la filiation et de sa définition. L'adoption est-elle adaptée aux familles recomposées ? L'alliance et la filiation, l'inceste, l'unité de résidence sont autant d'éléments mis en doute au sein des familles recomposées.

Vivre ensemble, élever, transmettre : trois composantes des liens de famille recomposée. « Être parent », aujourd'hui, n'est plus seulement acquis par le fait d'être lié par le sang et le droit. L'adoption au sein des familles recomposées montre l'existence d'une irréductible tension entre les deux pôles qui définissent la filiation dans une société contemporaine : celui des faits et celui du sang.

La tension entre le sang et les faits occulte de surcroît une autre dimension que l'adoption simple, censée permettre l'établissement de parentés additionnelles au sein des familles recomposées, révèle plus clairement encore que l'adoption plénière. À travers le nom qui s'ajoute à son patronyme d'origine, l'enfant est en effet « affilié » au beau-parent, et se sent de ce fait engagé dans un choix relationnel qui

l'oblige à renier en partie sa filiation d'origine. Les propos des enquêtés donnent à penser qu'un individu ne peut toujours reconnaître qu'un seul père et qu'une seule mère.

Les thèmes de la famille et de la parenté dans leur dimension contemporaine n'ont fait l'objet que de très rares études d'ethnologie en France. De sorte que l'idéologie, centrée sur l'acte de la reproduction sexuée biologique, sur laquelle s'appuie notre système culturel de représentation des liens de parenté, n'a pas vraiment été remise en cause. David Schneider, dès 1968, a montré que les cultures occidentales interprètent les liens familiaux comme relevant fondamentalement d'un ordre naturel qui justifie tout à la fois l'existence des liens de parenté et leur traduction sociale et affective. La valeur essentielle attribuée à la dimension biologique de la parenté et, surtout, de la filiation, fait de cette dernière un lien fondamentalement exclusif : chaque individu n'est en position dans notre société, de fils ou de fille que par rapport à un seul homme ou à une seule femme.

L'étude de la parenté spirituelle et de l'adoption fait ressortir la possibilité dans nos sociétés que des individus se reconnaissent des liens « familiaux » avec d'autres personnes que leurs seuls père et mère de sang. Dès lors, notre définition de la filiation oscille entre deux pôles, la valorisation biologique des liens entre parents coexistant avec une définition « sociale » des mêmes relations.

Dans les familles recomposées, comme dans les familles constituées grâce à l'adoption ou par les nouvelles techniques de procréation, aucune de ces questions ne relève de l'évidence. Les composantes « biologique » et « sociale » de la relation parentale sont nécessairement dissociées dans ces familles. Révélant tout en la contredisant, la dimension exclusive du lien de filiation, les actes relatifs à la parentalité sont dans les familles recomposées objet de partages, de divisions et de redoublement alors que se multiplient les figures susceptibles de devenir, pour l'enfant, des « parents ».

Devenir un « parent », dans les familles recomposées, procède ainsi du fait d'élever un enfant, d'avoir partagé avec lui les premières étapes de son chemin vers l'âge adulte. Démarche volontaire que ce partage, procédant du choix de se conduire « comme un parent » et conduisant au don, nourricier et affectif, dont l'enfant est le destinataire. De ce don résulte une dette, soldée dans la reconnaissance par l'enfant d'une parentalité de fait l'unissant au conjoint de son père ou de sa mère.

« S'apparenter », dans les familles recomposées procède ainsi d'une élection réciproque : les « faits » de la vie commune, de la parentalité nourricière et éducative, ne sont rien sans la sanction du choix et de l'affection partagée. Ce choix trouve parfois matière à s'exprimer dans l'affirmation rituelle symbolique d'une beauparentalité devenant parrainage. Mais l'affirmation de l'existence des liens de familles recomposées dépasse quelquefois cette dimension symbolique. « Être parent » revêt alors une forme nouvelle : celle de la transmission. Le sens de la dévolution patrimoniale, vouée depuis des siècles à la protection de la circulation des biens dans la lignée consanguine légitime, s'en trouve profondément transformé. La filiation cesse d'être le vecteur exclusif des biens dont la circulation dessine d'autres relations.

On pourra regretter que l'A. conclut son ouvrage en ne questionnant pas la norme d'exclusivité sur laquelle se fonde la filiation et en lui donnant au contraire ses lettres de noblesse en la qualifiant de nécessité symbolique pour structurer la parenté dans nos sociétés contemporaines.

Martine Gross.

126.21

McDERMOTT (Rachel Fell).

**Mother of my Heart, Daughter of my Dreams. Kali and Uma in the Devotional Poetry of Bengal.** New York, Oxford University Press, 2001, XVIII + 437 p. (bibliogr., cartes, illustr., glossaire, index).

McDERMOTT (Rachel Fell).

**Singing to the Goddess. Poems to Kālī and Umā from Bengal.** New York, Oxford University Press, 2001, X + 186 p. (bibliogr., illustr., discogr., glossaire, index).

R.F.McD traite ici de deux aspects importants de la réalité religieuse hindoue : la poésie dévotionnelle ou mystique et la vision de la Déesse. Travail sur les textes poétiques eux-mêmes et sur la littérature bengalie les concernant, en même temps que travail de terrain, cette étude attentive ne manque pas d'intérêt. Son intention est de faire apparaître les changements intervenus au Bengale depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle sous l'effet du développement de la dévotion (la *bhakti*), dans la perception de deux formes de la Déesse, Kālī et Umā. Celles-ci, divinités originellement redoutables, au culte tantrique secret et souvent transgressif, en sont venues à acquérir, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, dans une poésie vernaculaire dévotionnelle et pour leurs fidèles, un aspect bienveillant et compatissant